

Yvan PETIT, Bourgmestre-Président.

Didier ROUARD, Fabienne ROBA, Jean HYAT, Echevins.

Michel JÉRÔME, Eugène BRASSEUR, Marie-Claude ABSIL, Pierre LEDENT, Hervé RONDIAT, Christophe LONNOY, Christian MATAGNE, Nathalie JAMIN, Christian LAMBERT, Christian ALEXANDRE, Delphine DEPIERREUX, Conseillers communaux.

Mme Geneviève GODFRIN, Présidente du CPAS, siège avec voix consultative.

M. Jacques LEBRUN, Secrétaire communal ff

**Absent :** Eugène BRASSEUR

LE CONSEIL COMMUNAL,

En séance publique,

**1. DEMISSION D'UNE CONSEILLERE COMMUNALE**

- 1.1. accepte la **démission des fonctions** de conseiller communal de Mme Geneviève GODFRIN, rue du Village 1 à 5560 Finnevaux (liste TENS).
- 1.2. prend acte du **désistement des fonctions** de conseiller communal de Mme Nadine BARTHÉLEMY, Sur le Mont 11/1 à 5561 Gendron-Celles (1<sup>ère</sup> suppl. Liste TENS) et de Mme Francine DEFOSSEZ-JASPART, Hubaille 23 à 5561 Celles (2<sup>ème</sup> suppl. liste TENS) .
- 1.3. déclare validés les pouvoirs de **Mme Delphine DEPIERREUX**, Campagne de Han 12 à 5560 Ciergnon (3<sup>ème</sup> suppl. liste TENS) et **installe** l'intéressée en qualité de conseillère communale effective, après prestation de serment entre les mains de M. le Bourgmestre.
- 1.4. modifie le tableau de préséance des membres du Conseil communal suite à l'installation de Mme Delphine DEPIERREUX en qualité de conseillère communale.
- 1.5. **prend acte de la nouvelle composition** politique du Conseil suite à l'installation de Mme Delphine DEPIERREUX en qualité de conseillère communale (liste TENS).
- 1.6. prend acte de la déclaration individuelle d'**apparentement** formulée par Mme Delphine DEPIERREUX : Centre Démocrate Humaniste (CDH).
- 1.7. désigne Mme Delphine DEPIERREUX, en remplacement de Mme Geneviève GODFRIN, au sein des **Intercommunales** suivantes : IDEG, IDEFIN, INATEL, INASEP + comité de contrôle, AIEG, Œuvres Médico-sociales à Chanly ainsi qu'au sein de la Société Coopérative de logements sociaux « Ardenne et Lesse », l'asbl « LOCASOL – communes solaires », la Commission Paritaire Locale pour l'Enseignement (COPALOC) et la Commission Locale de Développement Rural (CLDR).

**2. PROCES-VERBAL**

Approuve le Procès-verbal de la séance du 17 décembre 2007.

**3. FABRIQUES D'EGLISE**

Emet un avis favorable au budget 2008 des Fabriques d'église de :

Fabriques	Hulsonniaux	Ciergnon
Recettes	13.646,82	24.870,36
Dépenses	13.646,82	24.870,36
<b>Intervention communale</b>	<b>6.774,36</b>	<b>16.109,76</b>

**4. ODPH**

Prend connaissance du compte 2007 de l'Office de Développement et de Promotion de Houyet (ODPH) au résultat positif de 1.558,98 €.

**5. CPAS**

Lecture est faite par M. le Bourgmestre de l'arrêté du Collège Provincial du 04.01.08 validant la délibération du Conseil communal du 27.12.07 procédant à la désignation de M. Guy DRESSEN, en qualité de membre du Conseil de l'Action Sociale, en remplacement de M. Sébastien ROUARD, démissionnaire.

**6. FINANCES**

6.1. reçoit le rapport sur la situation de l'administration et des affaires de la commune pour l'exercice 2007 ;

6.2. **par 10 voix pour et 4 abstentions**

**BUDGET CPAS**

- Approuve le budget du CPAS pour l'exercice 2008 :

Budget	Recettes	Dépenses
Ordinaire	1.373.324,97	1.373.324,97
Extraordinaire	3.000,00	3.000,00

- Approuve la **note de politique générale et financière** de la commune pour l'exercice 2008

- **BUDGET COMMUNAL**

Arrête le budget communal pour l'exercice 2008 :

Budget	Recettes	Dépenses	Boni
Ordinaire	4.699.706,87	4.332.854,11	366.852,76
Extraordinaire	4.054.347,14	4.054.347,14	0

**7. à l'unanimité**

**7.1. SUBSIDES 2008 AUX ASSOCIATIONS**

Décide d'octroyer un subside de fonctionnement pour l'année 2008 aux associations suivantes :

Association	Subside
Protection des animaux	347,05
Parents-secours	124,00
Théâtre-action	500,00
Vents d'Houyet	200,00
Comité de jumelage	743,68
Maison de la laïcité	123,95
Office du Tourisme de Houyet	4.957,87
Maison du Tourisme du Val de Lesse	13.767,59
Office de Développement et de Promotion de Houyet	5.000,00
Matélé	4.501,00

## 7.2. REGLEMENT DE CIRCULATION ROUTIERE A FINNEVAUX

Émet un avis favorable au projet d'arrêté ministériel portant règlement complémentaire sur la police de la circulation routière à Finnevaux, à savoir une interdiction d'arrêt et de stationnement sur la RN929, côté droit, entre le cumulée 5.280 et 5.310.

## 7.3. ALIÉNATION D'UNE PARCELLE A CELLES

Décide de vendre de gré à gré à M. et Mme Jacques THOMAS-VANDERHOFSTADT à Bruxelles, la parcelle communale non cadastrée sise à Celles (hameau de Lavis), joignant la seconde résidence des demandeurs, d'une contenance de 35 ca, pour le prix de 350 €, tous frais à charge des acquéreurs.

## 7.4. FINANCEMENT

Arrête un cahier spécial des charges type pour les marchés de services à passer pour le financement des dépenses extraordinaires pour les exercices 2008 à 2012 (procédure négociée sans publicité).

## 7.5. ACQUISITION DE PARCELLES A CIERNON

Décide d'acquérir, pour cause d'utilité publique et plus spécialement pour permettre l'implantation d'activités économiques sur le territoire communal, les parcelles cadastrées section A n°566<sup>e</sup>, 567c, 567<sup>e</sup>, pour un montant de 55.000 € et de passer un marché de services d'emprunt par procédure négociée pour le même montant avec une durée de 20 ans.

## 7.6. ACQUISITION DE MATÉRIEL

Approuve l'acte du 20.12.07 par lequel le Collège communal a décidé de confier la fourniture d'un quad et d'une remorque à la SPRL QUAD-AGRI, à Natoye, pour la somme de 5.570 € TVAC.

## 7.7. MAISON DE VILLAGE DE FINNEVAUX

Approuve le cahier spécial des charges régissant le marché de services relatif à la coordination en matière de sécurité et de santé pour les travaux d'aménagement d'une maison de village dans les locaux de l'ancienne école de Finnevaux (procédure négociée sans publicité).

## 7.8. DEVELOPPEMENT RURAL – HOUYET

Approuve le lot 1 du projet définitif des travaux d'aménagement de la place de la gare et du triangle boisé du Maupas à Houyet, au montant de 331.005,49 € HTVA et décide de présenter lors d'une prochaine séance le projet définitif relatif à la fourniture et à la pose de luminaires (lot 2).

## 7.9. PRODUITS PÉTROLIERS

Approuve le cahier spécial des charges relatif au marché des produits pétroliers (appel d'offres général), les critères d'attribution étant les suivants dans l'ordre décroissant d'importance :

- Qualité des produits proposés (40 pts/100)
- Prix (réduction proposée (30 pts/100)
- Délai d'approvisionnement avec un max. de 72h (20 pts/100)
- Sécurité d'approvisionnement (10 pts/100)

## 7.10. ECOLE DE MESNIL-ST-BLAISE

Approuve les contrats entre la commune et l'Intercommunale INASEP relatifs à l'étude et à la mission de coordination sécurité-santé des travaux d'aménagement de la salle de gymnastique en local polyvalent et des travaux des nouveaux locaux scolaires (ancienne maison des jeunes) à l'école de Mesnil-St-Blaise aux conditions suivantes :

- honoraires étude : 9,6% du montant HTVA des travaux
- honoraires sécurité-santé (stades projet et réalisation) : 0,65 % du montant HTVA des travaux et décide de contracter un emprunt pour le financement de la dépense ;

## 7.11. VOIRIE VICINALE A HERHET

Décide de passer un marché relatif à la réalisation du plan de modification par déplacement d'un tronçon du sentier vicinal n°37 à Herhet, pour une dépense est imée à 971,74 € (procédure négociée sans publicité)

## 7.12. CANALISATION LITIGIEUSE A HULSONNIAUX

Ratifie la délibération du Collège communal du 20.12.07 décidant de pourvoir immédiatement à la dépense de 7.059,81 € sur base de l'article L1311-5 du CDLD.

## 7.13. AG BEP Environnement

Marque son accord sur la constitution d'une société interne, appelée « Energywall), entre Intradel et el BEP Environnement ainsi que sur l'ordre du jour de l'AG de BEP Environnement du 03.03.08.

A huis clos, ratifie diverses désignations temporaires dans l'enseignement et dans le cadre d'un testament olographe dont la commune est légataire, autorise le Collège communal :

- À ester en justice en cette affaire et plus précisément à déposer une plainte avec constitution de partie civile entre les mains d'un Juge d'Instruction afin de garantir les intérêts de la commune ;

- À saisir de manière conservatoire certain(s) immeuble(s) et à transformer cette ou ces saisies conservatoires en saisie(s) exécution en temps opportun.